

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 8 septembre 2020
à 20 Heures 15

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14 Date de convocation : 1 septembre 2020
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 14
N'ayant pas pris part au vote : 0

L'an deux mil vingt le huit septembre, à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de SEVELINGES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique PALLUET, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. PALLUET Dominique, Maire – NONY Roger - LAPIERRE Estelle - TISSIER Marie-Laure, Adjoints – THOMACHOT Catherine- BEAUPERTUIT Marie-Paule- RAMBAUD Ludovic – DELETRE Tanguy- MILLIER Annie –BRETTON Myriam –BLANCHARD Cyrille– FOUILLAND Cédric.- BERCHOUX Patrick- DESMARCHELIER Didier

ABSENT avec excuse : DELANNOY Agathe

Secrétaire élu pour la durée de la session : RAMBAUD Ludovic

Après lecture du procès verbal de la séance précédente ,adopté à l'unanimité, le conseil Municipal aborde l'ordre du jour .

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 2020-09-01 :

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Monsieur le Maire invite le Conseil à élire le délégué chargé de représenter la Commune auprès de la commission communautaire locale d'évaluation des transferts de charges au sein de Charlieu-Belmont Communautés. Il convient donc de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du conseil municipal
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DESIGNE :

- **Délégué titulaire**
Monsieur Dominique PALLUET
- **Délégué suppléant**
Monsieur Roger NONY

DELIBERATION N° 2020-09-02 :

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire d'investir dans l'achat d'une balayeuse tractable

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE l'acquisition d'une balayeuse.

AUTORISE la dépense au budget de la commune pour un montant de 1 600 € TTC

PRECISE qu'une décision modificative sera prise pour inscrire la dépense au budget communal.

RPQS

Monsieur le Maire présente les RPQS service public d'assainissement non collectif et RPQS traitement et valorisation des boues de la communauté de communes .

DELIBERATION N° 2020-09-03

DECISION MODIFICATIVE N °1 -BUDGET COMMUNAL

Sur proposition du Maire ,le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Chap.23 autres Immobilisations corporelles D 2318 opération 168	1 600.00 €	
TOTAL Dépenses 23 immobilisations en cours :	1 600.00 €	
Chap.21 Matériel roulant D 21571 opération 143		1 600.00 €
TOTAL Dépenses 21 Immobilisations corporelles :		1 600.00 €

DELIBERATION N° 2020-09-04

DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET COMMUNAL

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes à l'unanimité :

Désignation	Bugété avant DM	Diminution	Augmentation	B u d g e t apres DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	57 000 ,00 €	-90,00 €	90,00 €	57 000,00€
21 immobilisations corporelles	57 000 ,00 €	-90,00 €	0,00€	56 910,00€
2188/21 162	2 000,00€	-90,00 €	0,00€	1 910,00€
27 autres immos financieres	0,00€	0,00€	90,00 €	90,00 €
275/27	0,00€	0,00€	90,00 €	90,00 €

DELIBERATION N° 2020-09-06

VOIRIE 2018 CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la voirie 2018, pour laquelle la commune a obtenu une subvention du Département, n'a pas été lancée. Cette subvention étant caduque fin 2020, il est nécessaire de faire les travaux.

Monsieur le Maire signale que les chemins prévus lors de la demande de subvention 2018, pouvaient être remplacés et informe que le chemin du Mort de Faim, très utilisé, est vraiment abimé et commence à s'affaisser sur certains endroits. Un technicien du Département s'est rendu sur les lieux et préconise de faire un enrochement pour stabiliser le chemin et pour permettre à l'enrobé de tenir.

Plusieurs entreprises ont été démarchées pour la voirie 2018 pour la partie enrochement et la partie enrobée.

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation des entreprises pour la voirie 2018 :

Partie enrobée et béton bitumineux :

Quatre plis sont parvenus en Mairie.

- THIVENT de La Chapelle/Dun	19 950,00 € H.T.	
- EIFFAGE de Perreux	30 429,00 € H.T.	-
EUROVIA de Riorges	31 920,00 € H.T.	
-COLAS de Montrond les Bains	27 090,00 € H.T.	

Partie enrochement :

Cinq plis sont parvenus en Mairie pour l'enrochement

-COLAS de Montrond les bains	15 384,50 € H.T
-CHAVANY de St Nizier sous Charlieu	11 054,97 € H.T
-BILLET -FONTERET de Thel	20 481,80 € H.T
-VAGINAY de Combre	12 591,50 € H.T
-MONET de St Hilaire sous Charlieu	11 892,40 € H.T

Où le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** au vu des critères d'attribution l'entreprise THIVENT SAS de la CHAPELLE-SOUS-DUN pour un montant de 19 950,00 € HT partie enrobée et l'entreprise CHAVANY de ST NIZIER SOUS CHARLIEU pour un montant de 11 054,97 € HT pour l'enrochement,

- **DECIDE** de lancer les travaux de voirie 2018 pour le chemin du Mort de Faim,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au marché.

- **DIT** que la dépense est inscrite au budget (article 2151 opération 206).

TRAVAUX ET SECURITE CLOCHER

Des travaux sont à prévoir et un devis a été demandé à l'entreprise BODET pour la cloche pour la somme de 5 356 €HT

Un devis à l'entreprise BEZACIER a été demandé pour la restauration d'un plancher dans le clocher pour la somme de 870,50 €HT ainsi qu'un devis pour l'échelle a été demandé à l'entreprise MECALAB pour la somme de 6 730 € HT

RAID BLEU

Il demande le passage sur notre commune ,le 29/30/31 octobre et 1 novembre

Le conseil Municipal refuse la demande pour le passage du Raid Bleu (1 pour,1 abstention ,12 contre)

DELIBERATION N°2020-09-08

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET COMMUNAL 2019-REPRISE DU MONTANT DE LA SECTION INVESTISSEMENT ERRONE

Suite à la délibération n° 2020-07-01 une erreur de frappe a été faite en section d'investissement le montant de clôture est -82 621.41€

DELIBERATION N° 2020-09-09

INDEMNISATION DE LA COMMUNE DE SEVELINGES SUITE A DES DEGRADATIONS D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dégradations ont été commises par trois jeunes hommes pendant l'été. Suite à des jets de pierres, les vitres de la serre communale ont été en partie cassées

Les intéressés ont été reçu en mairie et ont reconnus les faits.

Un devis de réparation a été demandé à l'entreprise Sisterne de Cours et le montant total se porte à 498,04 euros TTC.

Monsieur le Maire propose, au conseil Municipal, de facturer, aux familles des trois jeunes, une partie de la réparation à savoir 300 euros répartis à hauteur de 100 euros par famille

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de facturer aux familles des trois jeunes, une partie des dégradations sur la serre communale,
- **APPROUVE** le montant à facturer aux intéressés à savoir 100 euros par famille

DELIBERATION N° 2020-09-10

SUBVENTION ECOLE

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **VOTE** la subvention suivante :
 - Fournitures scolaires 2 835 €
45.élèves à 63 €)
- **DECIDE** de verser une subvention supplémentaire de 500 € sous condition que les élèves partent en voyage scolaire.
- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'adhésion à la Fédération du Sport Scolaire Educatif (USEP)

QUESTIONS DIVERSES

- Changement de place du point de tri pour éviter les débordements
- Travaux batiments
- Une personne du département se rendra en Mairie le 18 septembre pour faire le point sur les archives
- Tenues employés

Prochaine réunion le 8 octobre 2020